



Le Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles

Une société aux côtés des porteurs de projets ovins

Contexte et enjeux

Le renouvellement des générations d'éleveurs et le développement de ceux déjà en place sont de véritables enjeux stratégiques pour la filière ovine.

C'est près de **1000 projets /an** de reprise d'exploitation et de création ou développement d'atelier ovin qui seront nécessaires pour combler les départs à la retraite des éleveurs en place dans les 10 prochaines années.

Objet de la société

Les représentants de cette filière ont décidé de s'investir activement pour la mise en place d'outils permettant de faciliter le financement de projets d'installation ou de développement.

La **Fédération Nationale Ovine**, association représentant les éleveurs ovins français, **Interbev Ovins**, association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes et **Races de France**, fédération française des organismes de sélection, se sont donc associées pour créer le Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles (GUFA).

Cette société a pour principal objet de conseiller et d'accompagner tout porteur de projet de reprise, création ou développement d'entreprises en lien avec la production ovine **dans la recherche et la mise en place de solutions de financement alternatives, tel que le dispositif Labeliance Agri.**

Dans ce cas précis, la société GUFA a pour missions :

- De sélectionner les projets
- D'accompagner les futurs associés exploitants dans le déploiement du dispositif
- De prendre part au capital social des exploitations financées
- De coordonner le suivi de ces exploitations
- De gérer un mécanisme de mutualisation des risques

Organisation et fonctionnement

Le GUFA est dirigé par un **conseil d'administration** composé de 10 administrateurs dont :

- 6 administrateurs sont désignés par la FNO (dont 1 est issu de Jeunes Agriculteurs)
- 3 administrateurs désignés par Interbev Ovins
- 1 administrateur désigné par Races de France



Les exploitations financées par le dispositif Labeliance Agri seront invitées à s'associer au Gufa et pourront ainsi prendre part aux grandes orientations données à la société.

Des relais sont désignés et formés en région pour épauler les ressources nationales en matière de :

- Communication auprès des institutions et de la presse locale
- Information et formation des prescripteurs de terrain
- Relationnel avec les structures de conseil et d'accompagnement locales

▪ **La sélection des projets**

Phase cruciale dans le déploiement du dispositif Labeliance Agri, le Gufa a en charge la sélection des projets d'un point technique et économique. Pour cela il s'appuie sur une **double expertise**:

- Un premier niveau de validation au niveau régional chargé de réaliser une présélection des dossiers au plus près des réalités et spécificités locales.
- Un deuxième niveau de validation réalisé par le conseil d'administration du Gufa avec l'appui d'experts techniques. L'intérêt de ce second niveau de validation est avant tout d'assurer une cohérence et une impartialité dans la prise de décision finale.

Cette double sélection se base sur les données issues du Plan de Développement d'Exploitation demandé pour l'attribution des aides à l'installation.

▪ **L'accompagnement des porteurs de projet**

Fort du maillage terrain assuré par le réseau de ces différents membres, le Gufa est l'**interlocuteur privilégié** des potentiels candidats ovins au dispositif Labeliance. Grâce à des relais désignés dans chaque région, il assure l'information et la formation des conseillers en lien avec les porteurs de projet.

Pour assurer un accompagnement des exploitants dans toutes les phases de déploiement du dispositif Labeliance Agri, le Gufa **prend part au capital social des exploitations** de manière symbolique. Il est ainsi associé et peut de manière légitime prendre part aux décisions stratégiques aux côtés de l'exploitant.

▪ **Le suivi des exploitations**

Chaque exploitation dans laquelle sont associés Labeliance Agri et le Gufa doit faire l'objet d'un **suivi technique et économique** par des structures spécialisées et désignées par l'exploitant lui-même. Le Gufa sera l'interlocuteur de ces structures et assurera un suivi des résultats recueillis et des conseils donnés.

▪ **La gestion d'un mécanisme de mutualisation des risques**

Dans le cadre des frais de prestation de suivi demandés aux exploitations financées, une partie des fonds est bloquée pour constituer au fil des ans un mécanisme de mutualisation des risques. Le Gufa aura en charge la gestion de cette réserve pour intervenir notamment au cas de difficultés particulières.

Contact

Audrey Desormeaux, 06 63 05 67 54, fno.ad@idele.fr

